

Assemblée Générale d'AXA

L'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires a été adopté

Les actionnaires d'AXA réunis ce jour en Assemblée Générale ont approuvé l'ensemble des résolutions qui ont été soumises au vote¹, notamment :

- la nomination en tant que membre du Conseil de Surveillance de M. Ramon de Oliveira en remplacement de M. Henri Lachmann, dont le mandat arrivait à échéance. M. Ramon de Oliveira est depuis 2001 gérant associé de Logan Pass Partners LLC (société d'investissement et de consulting), après avoir été membre du comité exécutif de JP Morgan et président de JP Morgan Asset Management. Il a également été, de 2002 à 2006, professeur associé de finance à l'Université de Columbia (Etats-Unis) ;
- le versement d'un dividende de 0,40 euro par action au titre de 2008 avec une mise en paiement le 12 mai 2009 (date de détachement le 7 mai 2009). AXA versera ainsi à ses actionnaires un montant global d'environ 836 millions d'euros, soit un taux de distribution de 25 % du résultat courant 2008, reflétant l'estimation par le management d'AXA d'un bon équilibre entre une gestion du capital prudente – source de pérennité pour l'entreprise – et la politique de distribution long terme (entre 40 % et 50 % du résultat courant) du Groupe.

A propos du Groupe AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de la protection financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. Pour l'année 2008, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 91,2 milliards d'euros et le résultat opérationnel IFRS à 4,0 milliards d'euros. Au 31 décembre 2008, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 981 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depository Share (ADS) AXA est cotée au NYSE sous le symbole AXA.

¹ Le Directoire a décidé de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée Générale la résolution n°23 (« Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions de préférence, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ordinaires en faveur des sociétés AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle »). Cette décision a été prise car la résolution aurait pu être mal interprétée, donnant le sentiment qu'un traitement de faveur était réservé aux Mutuelles AXA.

Ce communiqué de presse est disponible sur le site Internet institutionnel du Groupe AXA : www.axa.com

Relations presse du Groupe AXA

Emmanuel Touzeau	+33.1.40.75.46.74
Laurent Sécheret	+33.1.40.75.48.17
Armelle Vercken	+33.1.40.75.46.42

Relations investisseurs du Groupe AXA

Etienne Bouas-Laurent	+33.1.40.75.46.85
Paul-Antoine Cristofari	+33.1.40.75.73.60
Sylvie Gleises	+33.1.40.75.49.05

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans cette présentation contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent, par nature, des risques, identifiés ou non, et des incertitudes. Vous êtes invités à vous référer au Rapport Annuel d'AXA (Formulaire 20-F), ainsi qu'au Document de Référence d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. Nous attirons plus particulièrement votre attention sur la section du rapport annuel intitulée « Avertissements ». AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.